

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.55 Vœu relatif à l'embellissement et à la végétalisation des abords de l'ESPCI dans le cadre du chantier de restructuration et d'extension de l'école.

Le Conseil de Paris,

Considérant l'impact du chantier de restructuration et d'extension de l'ESPCI sur le quartier, et notamment des nuisances que ce chantier ne manquera pas d'engendrer ;

Considérant l'abattage de nombreux arbres au sein de l'école, justifié par la maîtrise d'ouvrage en raison de leur état sanitaire ;

Considérant que ce chantier important pour l'ESPCI et pour la montagne Ste Geneviève doit également s'inscrire dans son environnement direct et apporter une qualité de vie supérieure aux riverains et aux nombreux passants ;

Considérant les demandes formulées par la maire du 5^e arrondissement à la maire de Paris et à son adjointe aux universités, présidente de l'ESPCI, Mme LEMARDELEY, notamment dans un courrier en date du 11 septembre 2018 ;

Considérant le relevé de décision du comité de suivi projet ESPCI du 5 novembre 2018 retenant le principe de réaliser des aménagements sur les jardinières de la place Alfred Kastler, d'embellir les jardinières de la place Hubert Curien et de réaliser un projet de végétalisation de la rue Jean Calvin ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, et les membres du groupe les Républicains et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris arrête en concertation étroite avec la mairie du 5^e arrondissement, la nature et le calendrier de réalisation des aménagements paysagers aux abords de l'ESPCI, de manière à ce qu'ils soient pérennes, qu'ils permettent la conservation des arbres sains existants et qu'ils n'impactent pas les réseaux enfouis notamment rue Jean Calvin, place Hubert Curien et place Alfred Kastler ;
- Que la Ville de Paris s'engage à réaliser les premiers travaux d'aménagement dans le secteur de la Place Hubert Curien, non impactés par le chantier à venir dès 2019, avec une enveloppe dédiée de

70 000 euros au titre de l'accompagnement du projet de restructuration de l'école (délégation MCLemardeley) et sous réserve de l'avis des Architectes des Bâtiments de France ;

- Que la Ville de Paris s'engage à étudier les projets d'aménagement d'espace public possibles rue Jean Calvin, en lien avec la Préfecture de Police de Paris et en concertation avec la mairie du 5^{ème} arrondissement et à proposer une enveloppe dédiée dans le courant de l'année 2019 ;
- Que la Ville de Paris s'engage à élaborer le projet d'aménagement des espaces publics Place Alfred Kastler à l'issue du chantier de l'EPCI, en lien étroit avec les riverains du quartier et la Mairie du 5^{ème} arrondissement.